

VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

DCM n°09/2

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17H30, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Etaient présents (19) : Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Didier CIRAVEGNA, Antonina SCIORTINO, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Olga MARGARIA, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Patrick JAUME.

Absents excusés donnant procuration (6) :

- Jean-Yves ANTON donne procuration à Paul CAIRE
- Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON
- Brigitte JACQUEY donne procuration à Céline MARTIN
- Alain LERDA donne procuration à Viviane GASTAUD
- Béatrice RAMOUL donne procuration à Sophie BETTENCOURT-AMARANTE
- Patrick VANHAUDENARDE donne procuration à Mario GROSSO

Absents excusés (2) : Patricia TREVAL, Ghislaine MARGARIA

Secrétaire de séance : Mario GROSSO

Date de convocation : 14/03/2022

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2022 de la commune

L'article L 2312-1 du CGCT précise que « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ». Ce débat permet aux conseillers de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités que contiendra le budget primitif 2022. Il permet aussi de faire le point sur la situation financière de la commune.

La loi NOTRe a complété les règles existantes en donnant quelques précisions sur le contenu du rapport. En particulier le rapport doit comprendre :

- Des informations d'ordre général permettant aux élus de situer la commune dans un environnement élargi
- Le résultat prévisionnel de l'année 2021 et l'affectation envisagée
- Les orientations budgétaires de 2022 pour les deux sections
- Des informations sur les ratios financiers à titre de comparaison